

*Ecole Municipale de Musique de Danse et d'Art
Dramatique de Déville lès Rouen*

PROJET D'ETABLISSEMENT 2017-2022

SOMMAIRE

| | | |
|-------------|--|-----|
| I. | INTRODUCTION | P3 |
| II. | CONSTAT LOCAL | P3 |
| III. | MISSIONS DE L'ECOLE | P4 |
| IV. | ETAT DES LIEUX | P4 |
| | 1. HISTORIQUE ET LOCAUX | |
| | 2. LES EFFECTIFS | |
| | 3. FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE | |
| | 4. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE | |
| | 5. ACTIONS DE DIFFUSION | |
| | 6. PARTENAIRES ACTUELS ET POTENTIELS | |
| | 7. COMMUNICATION | |
| | 8. RESSOURCES | |
| | 9. TECHNIQUE | |
| V. | DIAGNOSTIC | P14 |
| | 1. LES EFFECTIFS | |
| | 2. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF | |
| | 3. LES TARIFS | |
| | 4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE | |
| | 5. DIFFUSION | |
| | 6. COMMUNICATION | |
| | 7. RESSOURCES LOCAUX EQUIPEMENTS | |
| VI. | PERSPECTIVES, PROJETS, REFORMES | P18 |
| VII. | CONCLUSION | P20 |

L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Charte de l'enseignement artistique spécialisé

I. INTRODUCTION

Ce projet d'établissement est un document validé en conseil municipal, qui pose les objectifs pédagogiques et artistiques de l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique et détermine son cadre de fonctionnement. La rédaction du présent projet a permis de réinterroger la dynamique pédagogique de l'établissement et de stimuler la réflexion des enseignants sur leurs missions, au sein de la commune et pour les projets soutenus par le Conseil Départemental et la Métropole, ses partenaires. Ce projet d'établissement doit permettre à l'école de musique de répondre aux demandes des différents publics de son territoire en gardant pour références la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé (2001), le Schéma National d'Orientation Pédagogique Musique (2008) danse (2004), le Schéma Départemental d'Enseignement Artistique et Pratiques Amateurs 2016/2022 de Seine Maritime.

En dressant un état des lieux exhaustif et en exposant les perspectives des prochaines saisons, le projet d'établissement permet de créer une dynamique positive, interne et externe. Fruit d'une réflexion collective, il tend à satisfaire les exigences des différents acteurs, favorise l'innovation pédagogique et le rayonnement transversal en participant à l'animation culturelle du territoire par la mise en œuvre de partenariats sur l'aire de rayonnement de l'établissement.

Dans la perspective de la construction de la future Maison des Arts et de la Musique, lieu dédié aux pratiques artistiques plurielles et diverses, le projet d'établissement va donner à l'Ecole Municipale de Musique de Danse et d'Art Dramatique un nouvel élan pour continuer à développer ses actions tout en s'attachant à diversifier les propositions afin d'élargir les publics qu'elle touche.

II. CONSTAT LOCAL

Commune moyenne de l'agglomération de Rouen, Déville lès Rouen compte 10406 habitants (données INSEE 2016), chiffre plutôt stable depuis les années 2000 et issues de diverses catégories socio-professionnelles.

40.69% des habitants ont moins de 30 ans (16.44% < 15 ans, et 24.25% entre 15 et 29 ans)

19.11% entre 30 et 44 ans, 18.97% entre 45 et 59, 12.25% entre 60 et 74ans et 8.98% 75ans et plus.

36.17% d'ouvriers et employés, 24.11% de cadres et professions intermédiaires et 2.21% artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.

4 écoles maternelles, 4 écoles primaires dont une privée, un collège public et un collège privé, un lycée d'enseignement général.

Déville lès Rouen appartient à ce jour à la Métropole Rouen Normandie, composée de 71 communes (dont 45 ont moins de 4500 habitants) pour un taux total de population de 495000 habitants.

On notera que sur ces 71 communes, sont réparties 34 écoles de musique associatives, municipales ou intercommunales, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen et le Conservatoire à Rayonnement Département de Grand-Couronne Petit-Couronne. Toutes les communes limitrophes de Déville sont équipées d'une école municipale de musique et/ou danse, et/ou théâtre.

III. MISSIONS DE L'ECOLE

L'école municipale de musique de danse et d'art dramatique de Déville lès Rouen est un service public ouvert à tous

Elle a pour vocation de :

- **Sensibiliser et former** les futurs amateurs à la pratique de la musique, de la danse et du théâtre.
- Participer à **l'animation et au développement culturels du territoire** par ses actions de diffusion pédagogique et de création artistique
- Être un lieu d'**intégration culturelle** à travers la participation à l'élaboration d'actions pédagogiques et de diffusion, en partenariat avec les structures culturelles de la Ville.
- Donner la priorité aux **pratiques collectives** dès l'entrée dans l'école.
- **Transmettre** le patrimoine, **faire découvrir** des esthétiques musicales, chorégraphiques et théâtrales d'horizons différents, **favoriser la création**.
- **Favoriser le tissage de liens sociaux et intergénérationnels**. Si la mission première d'un établissement d'enseignement est de former les enfants en âge scolaire à la pratique artistique amateur, il est également très important pour l'école municipale de musique d'être ouverte au public adulte. En particulier les projets interdisciplinaires et les pratiques collectives - orchestres, ateliers de musiques actuelles, chorale - sont des lieux uniques de partage et d'échange intergénérationnel, de confrontation et de complémentarité des expériences de vie à travers une cause commune qu'est la pratique artistique.
- Former des «citoyens actifs dans le domaine culturel».

IV. ETAT DES LIEUX

1. HISTORIQUE ET LOCAUX

Déville lès Rouen marque dès les années 60 une volonté d'encourager et développer les activités culturelles :

le Centre Culturel Voltaire ouvert en 1965, la bibliothèque et de l'école de musique, danse et théâtre créées en 66, la Maison de l'animation et ses cours d'arts plastiques en 70, la médiathèque Anne Frank en 2000 et, dans un futur proche la Maison des Arts dont l'ouverture est prévue fin 2018, constituent un ensemble d'équipements dédiés à la culture conséquent pour une ville de cette taille. La richesse et la diversité de ses activités artistiques sont autant de possibilités d'échanges et de créations transversaux et interdisciplinaires dans laquelle l'école

de musique doit pouvoir intervenir tout en veillant à ne pas peser sur le budget de la ville. L'école municipale de musique est créée en 66 dans la volonté de « placer les Arts à la portée de tous ». Elle s'installe dans les locaux du Centre Culturel Voltaire et les cours se répartissent sur scène, dans la salle de bal, et 2 salles attenantes.

De 70 à 2000 l'école se développe, de nouvelles disciplines voient le jour, 5 classes sont construites au-dessus du Centre Culturel fin des années 70 pour accueillir ces activités et une vaste salle de danse est aménagée dans les locaux des salles municipales.

2001/2002 Suite à l'ouverture de la médiathèque Anne Frank, la bibliothèque municipale libère une partie du rez-de-chaussée du CCV et le réaménagement des locaux permet de créer une salle de cours, une salle des professeurs, un bureau de direction et un petit hall d'accueil.

En 2010, la salle de danse emménage au 5 rue Joseph Hue, suite à la démolition des salles municipales devenues vétustes.

En 2015, c'est le lancement du projet « Maisons des Arts et de la Musique ». La réhabilitation des locaux de l'ancienne école Hélène Boucher, permettra d'accueillir diverses activités culturelles municipales et associatives et de regrouper toutes les disciplines de l'école, musicales, chorégraphiques et théâtrale, dans des locaux adaptés, assurant la sécurité et le confort des usagers, favorisant la communication instantanée au sein de l'équipe pédagogique et avantageant les projets transversaux et interdisciplinaires et offrant une plus grande visibilité et ouverture au public. L'ouverture des nouveaux locaux est prévue pour la rentrée 2018.

2. LES EFFECTIFS

- Données globales

Depuis quelques années les effectifs de l'école oscillent autour de 225 (+/-20), avec chaque année un pourcentage de renouvellement (démission/nouvelle inscription) d'environ 25%.

52 familles/59 élèves résidant hors commune

127 familles /175 élèves résidant à Déville, avec une répartition à peu près homogène sur l'ensemble de la commune, hormis le quartier des immeubles Fontenelle (2 élèves). Il est à noter que 4 élèves résident sur les territoires de veille inscrits dans le Contrat de Ville.

75% d'élèves sont de sexe féminin, l'effectif en danse est à 96% féminin.

| | 2008/09 | 2009/10 | 2010/11 | 2011/12 | 2012/13 | 2013/14 | 2014/15 | 2015/16 | 2016/17 |
|-----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| nombre d'élèves | 220 | 212 | 233 | 235 | 229 | 229 | 217 | 246 | 234 |
| Dévillois | 82% | 78% | 77% | 77% | 78% | 80% | 80% | 76% | 75% |
| <18 ans | 81% | 79% | 79% | 78% | 72% | 73% | 76% | 71% | 68% |

- Rayonnement de l'école

Les élèves extérieurs viennent essentiellement des communes limitrophes (Rouen, Maromme, Mt St Aignan, ND de Bondeville) ou de communes ne possédant pas l'activité artistique souhaitée (Hautot sur Seine, Le Houlme, Roumare, St Jean du Cardonnay, Sahurs, Val de la Haye...)

Ils se répartissent dans les disciplines comme suit : 34% en musique, 44% en danse, 15% en théâtre et 7% en comédie musicale.

- Elèves en âge scolaire

Légère baisse de la tranche d'âge des <18ans, pouvant s'expliquer en partie par la création de la chorale en 2015 et fréquentée presque essentiellement par des adultes, de même l'atelier de comédie musicale est fréquenté par une large majorité d'adultes.

On notera également que 75% des 18-25 ans sont des élèves inscrits avant leurs 18 ans.

L'école de musique compte environ 10% des élèves scolarisés à Déville en primaire et 6% en grande section de maternelle répartis comme suit :

| Etablissements | Dévillois | Hors commune |
|-------------------|-----------|--------------|
| Andersen | 1 | 0 |
| Bitschner | 5 | 0 |
| Crétay / Perrault | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 1 |
| Blum | 14 | 0 |
| Charpak | 17 | 0 |
| Rousseau | 10 | 1 |
| St Marie (él) | 7 | 1 |
| Jules Verne | 15 | 5 |
| St Marie (coll) | 19 | 5 |
| Autres | 5 | 4 |

- Répartition musique-danse-théâtre

Les élèves pratiquent une ou plusieurs activités artistiques et cette année les 233 élèves se répartissent comme suit :

- 133 élèves en musique dont 88 en classe d'instrument (7 suivent 2 instruments)
- En danse : 94 élèves dont 23 en éveil et initiation, et 71 pratiquant une ou plusieurs esthétiques danse classique 50, jazz 43, claquettes 15
- 37 comédiens (théâtre et comédie musicale)

- Répartition des élèves par cycle

| | INSTRUMENTS | DANSE | FM | ART DRAMATIQUE |
|-------------|-------------|-------|----|----------------|
| Eveil | | 12 | 4 | |
| Initiation | | 11 | | |
| Cycle 1 | 53 | 46 | 56 | |
| Cycle 2 | 6 | | 10 | |
| Hors cursus | 29 | 58 | 11 | 37 |

3. FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

- L'équipe pédagogique et administrative

L'équipe pédagogique comprend 14 enseignants, 7 femmes et 8 hommes, âgés de 24 à 65 ans. La direction et toute l'administration est prise en charge par l'un d'entre eux. 5 ont leur diplôme d'état musique ou danse.

| | STATUT | ENSEIGNEMENT/FONCTION |
|---|--|--|
| 1 | Titulaire temps complet | Instrument, direction, administration, régie |
| 1 | Titulaire 11/20 ^{ème} | Danse classique, jazz |
| 1 | CDI temps partiel 8/20 ^{ème} | Instrument, FM et pratique collective |
| 2 | CDD temps partiel* | Instrument et pratiques collectives |
| 1 | CDD temps partiel* | FM |
| 1 | CDD temps partiel* | Art dramatique |
| 7 | CDD temps partiel* | Instrument |

*de 2.5 à 10/20^{ème}, chaque année, le nombre d'heures des enseignants en CDD est susceptible d'augmenter ou diminuer en fonction des inscriptions. Certains professeurs n'ayant que très peu d'heures et des possibilités d'évolution réduites, on constate chaque année un renouvellement au sein de l'équipe enseignante, parfois même au moment de la rentrée.

- L'organisation des inscriptions

Chaque fin d'année scolaire, les élèves rendent un fiche de réinscription, qui n'a que valeur d'engagement moral pour l'année suivante et viennent confirmer ou non leur inscription en septembre en même temps que les nouveaux élèves.

Les oublis (confirmation, ou abandons au dernier moment) engendrent une perte de temps (appels, mails, « reconvoctions » des nouveaux en liste d'attente pour validation définitive...), et bloquent la saisie informatique directe.

Cette année, un agent des services financiers de la ville a été détaché à l'école pour l'encaissement des paiements, dispensant la directrice de cette tâche et permettant de fluidifier un peu la longue file d'attente des premiers jours.

- Les tarifs

La ville fixe chaque année au conseil municipal de mars, les tarifs des activités en veillant à rendre l'accès à la pratique artistique abordable, surtout pour les cours collectifs et la location

d'instruments.

L'accès aux pratiques instrumentales collectives est gratuit pour les élèves inscrits en cours d'instrument.

Le forfait photocopie est dû pour tout élève inscrit en musique, sauf la classe d'éveil. Il est relatif à la convention concernant le droit à la photocopie signée avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique.

TARIFS 2016-17

| Intitulés cours | Dévillois | | Extérieurs | |
|---|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Moins de 18 ans | Plus de 18 ans | Moins de 18 ans | Plus de 18 ans |
| Cours collectif seul (musique, danse, art dramatique) | 41 € | 73 € | 73 € | 110 € |
| Cours d'instrument seul | 73 € | 136 € | 268 € | 288 € |
| Formation Musicale + instrument | 93 € | 176 € | 305€ | 385 € |
| Location d'instrument/année scolaire | 56 € | | | |
| Forfait photocopie de partitions | 5 € | | | |

Des aides soumises à conditions de ressources comme le Passjeune76 et le Contrat Partenaire Jeune sont un « plus » pour les familles les plus modestes.

Le Passjeune76 est une aide du département soumise à condition de ressources et d'âge, prenant en charge 50% (jusqu'à 60€) de l'inscription à une activité de l'école.

Le Contrat Partenaire Jeune est une aide soumise à conditions de ressources et d'âge, accordée par la Ville et la CAF prenant en charge 90% du montant de l'inscription d'un jeune à l'école.

4. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE

- Disciplines enseignées

Eveil Musical, Formation Musicale et instruments : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, violon, guitare, guitare électrique, basse électrique, piano, percussion, batterie. Pratiques collectives : Initiation à la Musique d'Ensemble, Ateliers de Musiques Actuelles, Orchestre, Chorale.

Eveil corporel, initiation à la danse, danse classique, danse jazz et claquettes.

Théâtre et comédie musicale.

| | Discipline | Nombre d'heures | Nombre d'inscriptions |
|-----------------------|------------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Eveil | Eveil musical | 1 | 4 |
| FM | Formation Musicale | 12 | 81 |
| Instruments | Flûte | 3 | 6 |
| | Clarinete | 2,5 | 5 |
| | Saxophone | 3 | 6 |
| | Trompette / bugle | 3 | 6 |
| | Violon /alto | 4 | 8 |
| | Guitare classique | 4 | 8 |
| | Guitare électrique | 5,5 | 11 |
| | Basse électrique / contrebasse | 2,5 | 5 |
| | Piano | 14,5 | 29 |
| | Percussions / batterie | 5,5 | 11 |
| Pratiques collectives | Chorale | 1 | 17 |
| | Initiation à la Musique d'Ensemble | 1,5 | 14 |
| | Orchestre | 1,5 | ≈25 |
| | Atelier M.A. | 3 | ≈ 20 |
| Art Dramatique | Art Dramatique | 5,5 | 31 |
| Comédie Musicale | Comédie Musicale | 1 | 11 |
| Eveil Initiation | Eveil corporel | 0,75 | 12 |
| | Initiation | 1 | 11 |
| Danse | Danse classique | 4,25 | 40 |
| | Danse jazz | 4 | 43 |
| | Claquettes | 2 | 16 |
| TOTAL ECOLE | | 86 | |

- L'enseignement de la musique

Les modalités suivent les grandes lignes du schéma initial des enseignements artistiques et sont définies dans le règlement de l'école.

La pratique instrumentale est basée sur 3 enseignements parallèles : la Formation Musicale, l'enseignement instrumental et la pratique collective (initiation à la musique d'ensemble, orchestre ou/et ateliers de musiques actuelles).

- La Formation Musicale : Pratique du chant, apprentissage de la lecture, écriture, développement des capacités auditives et analytiques à partir d'un répertoire très varié.

La FM se déroule en cours collectifs hebdomadaires, avec une évaluation sous forme de contrôle continu, contrôle des connaissances à chaque fin d'année pour l'intérieur de chaque cycle et un examen en fin de cycle.

A la fin du 2nd cycle, l'élève peut choisir de suivre les cours de FM musiques actuelles, pour 1 ou 2 années. Le planning et la répartition des heures sont remodelés chaque début d'année en fonction du nombre d'élèves et de leur niveau.

Le cycle court est destiné aux adultes débutants et permet également aux ados qui le souhaitent d'acquérir rapidement des connaissances suffisantes pour intégrer le cursus traditionnel avec des élèves de leur âge.

| Intitulé des disciplines Niveau ou groupe | Nombre d'années | Conditions d'admission | Durée hebdomadaire |
|--|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| Eveil Musical | 1 an | Grande section maternelle/5 ans | 1h |
| Formation Musicale | indissociable de l'instrument | | |
| <i>1^{er} cycle</i> | 3 à 5 ans | 6 ans minimum/CP | 1h |
| <i>2nd cycle traditionnel ou musiques actuelles</i> | 3 à 5ans | | 1h |
| <i>Cycle court</i> | 2/3ans | Adultes, Ados | 1h |

- Le cursus instrument se déroule sur 2 cycles, accessible à partir de 7 ans (CE1)
L'évaluation se fait en contrôle continu dont participation à deux spectacles pour l'intérieur du cycle et examen de passage en fin de cycle.

| | | | |
|-----------------------------|-----------|-----------------------|---|
| Instrument | | | |
| <i>1^{er} cycle</i> | 3 à 5 ans | A partir de 7 ans/CE1 | 30m. cours individuel ou 1h à deux |
| <i>2nd cycle</i> | " | | |
| <i>Hors cycle</i> | | | |

- Les pratiques collectives, en cours hebdomadaires
 - Initiation à la Musique d'Ensemble : 1^{ère} et 2^{ème} années d'instrument (45')
 - Orchestre : à partir de la 3^{ème} année (1h30)
 - Ateliers de Musiques Actuelles : à partir de la fin de 1^{er} cycle (30' à 1h suivant les groupes)
 - Chorale : ouverte à tous, 1h

- La danse

Tous les cours durent une heure (hormis l'éveil corporel et le cours classique adulte) et ne permettent pas de structurer le cursus au-delà du 1^{er} cycle, soit les niveaux intitulés « enfants » et « ados ».

| | | | |
|-------------------------|----------------------|---|--------------|
| Eveil Corporel | 2 ans | Grande section maternelle / 5 ans minimum | 45 m. |
| Initiation Danse | 2 ans | 6 ans /CP minimum | 1h |
| Danse Classique | | | |
| <i>Enfant</i> | 2 à 3 ans par niveau | 8 ans minimum | 1h |
| <i>Ado</i> | | | 1h |
| <i>Adulte</i> | | | 1h15 |

| | | | |
|--------------------|----------------------|---------------|-----------|
| Modern Jazz | | | |
| <i>Enfant</i> | 2 à 3 ans par niveau | 8 ans minimum | 1h |
| <i>Ado</i> | | | 1h |
| <i>Adulte</i> | | | 1h |

Les claquettes, accessibles à partir de 8 ans, sont enseignées sous forme d'atelier d'1 heure hebdomadaire, et les élèves sont répartis sur deux niveaux, en fonction de leur âge.

- L'art dramatique

Accessible à partir de 8 ans (CE2), les ateliers sont organisés en plusieurs groupes, suivant l'âge et le niveau scolaire des élèves.

| | | | |
|-----------------------|----------------------|----------------------------|-------------|
| Art Dramatique | | | |
| <i>Enfant</i> | 3 à 4 ans par groupe | 8 ans minimum | 1h |
| <i>Ado</i> | | 11 à 18 ans/collège, lycée | 1h30 |
| <i>Adulte</i> | | | 1h30 |

- La comédie musicale

Accessible à partir de 12 ans, l'atelier de comédie musicale est encadré par deux enseignantes, une comédienne et une musicienne.

| | | |
|-------------------------|----------------|-----------|
| Comédie Musicale | 12 ans minimum | 1h |
|-------------------------|----------------|-----------|

5. ACTIONS DE DIFFUSION

Chaque année, l'école organise ou participe à une 20aine de manifestations dans la ville ou à l'extérieur. Leur finalité est de permettre à l'élève dès les premières années d'être en situation « scénique » et de participer à une réalisation artistique de qualité.

Concerts, auditions de classes, rencontres entre écoles, spectacle interdisciplinaires, en petites ou grandes formations et d'esthétiques variées, ces manifestations rythment la saison de l'école tout en contribuant à la vie culturelle locale

Les spectacles se déroulent au Centre Culturel Voltaire, sur le plateau ou dans la salle de réception et dans d'autres structures municipales, la médiathèque Anne Frank, la Maison de la Petite Enfance, l'EHPAD la Filandière, la RPA les Hortensias, s'inscrivant dans les manifestations culturelles de la ville.

6. LES PARTENAIRES ACTUELS ET POTENTIELS

Dans la commune :

- Le Réveil Dévillois - répétitions et concerts communs-
- La médiathèque Anne Frank – spectacles à la médiathèque, libre ou sur une thématique commune
- La Maison de la Petite Enfance – participation de la classe d'éveil et d'élèves instrumentistes au spectacle de Noël de la MPE et mini spectacles de la classe d'éveil pour les enfants de la MPE
- L'EHPAD la Filandière – Spectacle d'élèves
- La RPA les Hortensias – Spectacle d'élèves pour Noël

Extérieurs :

- Le réseau des établissements d'enseignements artistiques du Territoire 4 – projet pédagogique commun annuel des écoles du Territoire 4 (avec participation financière du Département) – projet pédagogique autour des classes de cordes (4 écoles), répétitions communes et concert à la clé – rencontres interclasses (2 ou 3 écoles)
- L'Expansion Artistique Dullin/Voltaire – tarifs préférentiels pour les élèves de l'école sur des spectacles choisis – prêts mutuels de matériel –
- La Fédération Française de l'Enseignement Artistique – informations pédagogiques-possibilité de mise en ligne des informations des écoles (photos, vidéos...)
- L'Association des Directeurs des Conservatoires et Ecoles de musique, Danse et Théâtre Seine-Maritime Eure – Concertations pédagogiques, ressources - journées sur le Handicap ouverte à tous les enseignants (ateliers, infos, contacts...)

Financiers :

- Le Département, dans le cadre de son schéma des enseignements artistiques et des pratiques amateurs 2016/2022, verse aide au fonctionnement, ainsi qu'une aide additionnelle pour le projet de création de l'atelier de comédie musicale, dont les objectifs sont définis dans la convention triennale d'objectifs et de moyens.
- La Métropole apporte un soutien financier en attribuant une part spécifique de la Dotation de Solidarité Communautaire aux activités d'enseignements artistiques de la ville.

7. COMMUNICATION

La communication est entièrement prise en charge par le Cabinet du Maire.

Il a créé en 2011 le logo de l'école, réalise chaque année les plaquettes de l'école (plaquette de présentation avec les grandes lignes du fonctionnement de l'école et plaquette des manifestations de l'année scolaire), l'affiche de la saison et les programmes pour les spectacles les plus importants.

Le Cabinet du Maire assure également la publication de photos, d'articles de fond ou sur les moments forts de l'école et la restitution des projets, dans la presse ou sur le site officiel et le Facebook de la ville. On notera que le droit à l'image de chacun est respecté, via le formulaire de droit à l'image qu'il signe en début d'année.

8. LES RESSOURCES

• **Le budget (budget 2016)**

Fonctionnement (2016)

| Dépenses (€) | | Recettes (€) | |
|-----------------|---------|--------------------------------------|--------|
| Masse salariale | 209 995 | Redevances et droits | 23 356 |
| Fonctionnement | 26 720 | Subvention Département | 7 429 |
| | | Versement Département Passjeune76 | 1542 |
| | | Remb rémunération du personnel | 1708 |
| Total dépenses | 236 715 | Total recettes | 34 035 |

Investissements (2016)

| Dépenses (€) | | Recettes (€) | |
|---------------------------|------|-------------------------|-----|
| Guitare électroacoustique | 214 | Région aide acquisition | 70 |
| Enregistreur audio-vidéo | 379 | Région aide acquisition | 125 |
| Lecteur CD MP3 | 569 | Région aide acquisition | 195 |
| Barre de danse mobile | 407 | | |
| Total dépenses | 1569 | Total recettes | 390 |

L'aide de la Région pour l'acquisition de matériel musical a pris fin en 2017.

• **Les locaux**

Trois bâtiments

- Le Centre Culturel Voltaire : 1 bureau/ administration, 1 salle reproduction et des professeurs, 1 classe, la scène et la salle de réception pour les cours (théâtre, comédie musicale, orchestre) et spectacles.
- L'école de musique : 5 salles
- La salle de danse : salle et vestiaire.

• **Les équipements**

- Logiciel de gestion de l'école *Musicole* / coordonnées élèves et enseignants, emploi du temps, niveaux, locations.
 - Parc instrumental
- VENTS : **flûtes** : 1 piccolo, 8 en do, 1 en sol, 1 basse
2 hautbois
clarinettes : 4 sib, 1 basse
saxophones : 1 soprano, 5 alto, 1 ténor, 1 baryton
cuièvres : 4 cornets, 1 bugle, 1 alto, 2 barytons, 1 tuba mib, 1 tuba ut, 3 trombones.

- CORDES : **2 violons ½, 1 violoncelle, 2 contrebasses**
- INSTRUMENTS AMPLIFIÉS: **guitare électroacoustique, 5 basses**
- PIANOS, CLAVIERS : 5 droits, piano à queue pour spectacles au centre culturel, 1 numérique, 1 synthé
- PERCUSSIONS : marimba, vibra, xylophone, jeu de cloches, jeu 4 timbales, 3 batteries, GC, cymbales, petites percussions...

- Matériel audio, vidéo
1 lecteur (cd, mp3), 1 Sono portable, Amplis + matériel (micros, connectique...), chaîne hf, 1 enregistreur audio, 1 enregistreur vidéo, 1 vidéoprojecteur.

- Costumes et accessoires danse et art dramatique

- Partitions : orchestre, ensembles, instruments...

9. TECHNIQUE

L'école de musique n'a pas de personnel ni moyens techniques propres mais s'appuie sur

- l'équipe du Centre Culturel Voltaire pour le son/lumières des spectacles - la manutention du matériel entre l'école et le CCV- l'aide technique
- les Services techniques municipaux – transport matériel et aide technique pour manifestations hors les murs
- le gardien du Centre Culturel Voltaire – surveillance des locaux – ouverture/fermeture pour les répétitions exceptionnelles et hors planning

V. **DIAGNOSTIC**

1. EFFECTIFS

- Les données exactes concernant les catégories socioprofessionnelles des familles ne sont pas enregistrées lors des inscriptions.

On peut néanmoins prendre en considération les 3 familles (4 élèves) résidant en territoires de veille ainsi que le nombre de familles qui ont bénéficié d'aides financières soumises à conditions de ressources :

Le Passjeune76 : sur les 117 familles dont les enfants (150) répondent aux critères d'âge, 39 (51 enfants) en ont bénéficié.

Le Contrat Partenaire Jeune : 2 familles (3 enfants)

Soit en tout à peu près 30% des familles et des élèves.

- L'école ne fait pas d'interventions scolaires et doit trouver des pistes pour se rapprocher des habitants des quartiers excentrés.

- La pyramide des âges

De 5 à 71 ans, chacun trouve sa place et les échanges et le partage intergénérationnels sont une réalité, particulièrement pour l'orchestre.

- Répartition par cycle

60% des élèves en instruments sont en 1^{er} cycle contre à peine 7% en 2nd cycle, c'est peu et pose un problème de niveau dans les pratiques collectives, surtout l'orchestre. Il faut remotiver les élèves et les aider à franchir le cap du 1^{er} cycle.

2. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Afin d'optimiser pour tous les formalités d'inscription et alléger les tâches administratives, il est nécessaire d'en modifier le déroulement. Les réinscriptions de fin d'année doivent être maintenues et en septembre dédier les 3 premiers jours aux « anciens » pour confirmation et règlement et 2 jours aux nouvelles demandes.

Les réinscriptions pourront être saisies directement sur logiciel.

Il convient également qu'au moment des inscriptions, tous les horaires des cours et pratiques collectives ainsi que les jours de présence des enseignants d'instruments soient fixés bien en amont, pour l'organisation des familles.

Une communication claire doit être faite à toutes les familles par voie d'affichage, mail et courrier informant du nouveau fonctionnement, des dates et tarifs pour l'année scolaire suivante.

3. LES TARIFS

Les catégories « cours collectifs » sont particulièrement abordables pour les familles dévilloises les plus modestes, de plus avec le passjeune76, le montant pour un cours revient à 20,50€ l'année (tarif 2016).

Les catégories de tarifs « hors commune » sont délicates à gérer si on considère les différentes motivations des élèves extérieurs ; il y a d'une part les élèves qui viennent par choix ou « confort » (situation géographique ou fidélisation à un enseignant ou l'école) et d'autre part les élèves résidant dans des communes où il n'y a pas d'établissement d'enseignement artistique.

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

- Formation Musicale

-points positifs :

Volonté de l'enseignant de rapprochement avec les classes instrumentales /

Mise en place d'un projet annuel autour de la FM (cette année spectacle avec la classe de théâtre) /

Rendez-vous classe éveil à la MPE (premiers spectacles des petits)

-à améliorer :

L'image de « cours de solfège » théorique et rébarbatif, véhiculée également par les parents est encore tenace. C'est également un des facteurs de démission ou d'abandon /

Pour les 2nd cycles un cours d'une heure est trop juste pour aborder l'ensemble des notions à acquérir.

Les élèves de 1^{ère} année n'ont pas de cours de pratique collective ; la création d'un atelier

chorale permettrait à tout élève dès le début du parcours musical de faire partie d'un ensemble. Un rapprochement entre les deux classes d'éveil/musique et danse est à étudier

- Formation instrumentale

- points positifs

De nombreux élèves en 1^{er} cycle

Possibilité de location d'instrument pour certaines disciplines

Bonne entente entre tous les enseignants

Nombreux projets interclasses

Ouverture à un large public adulte

- à améliorer

Le temps de cours fixe de 30' quel que soit le niveau

- Pratiques collectives

- points positifs :

L'Initiation à la Musique d'Ensemble est un grand succès chez les jeunes instrumentistes/ vrai apprentissage de la pratique d'ensemble/ création/ participation aux spectacles

Les ateliers de musiques actuelles fonctionnent très bien et sont très demandés par les élèves / belle conduite vers l'autonomie/ participation très importante dans les manifestations de l'école et belle représentation de l'école pour cette esthétique /

L'orchestre permet d'accéder à un vaste répertoire/ le rapprochement avec le Réveil Dévillois est très positif

La chorale est très investie dans les projets de l'école, l'effectif est en hausse.

- à améliorer

Il y a plus de demandes pour les ateliers de musiques actuelles que de places disponibles (surtout en clavier) Une réflexion doit être menée sur l'organisation des répétitions pour les groupes les plus autonomes, passage de répétition hebdomadaire à mensuelle, pour dégager du temps pour un nouvel atelier

Certains élèves en 3^{ème} année d'instrument et/ou leurs parents ont du mal à passer de l'organisation de l'IME à l'orchestre/ répertoire à travailler, répétitions de 1h30, horaire plus tardif (18h à 19h30) Un « régime spécial » leur est pourtant accordé 1h de répétition au lieu d'1h30, partitions simplifiées.

Il y a encore trop d'élèves jeunes et adultes qui ne font aucune pratique collective bien qu'elles soient obligatoires

Le temps de répétition de la chorale (1heure) est trop court compte tenu de l'investissement dans les projets tout au long de l'année.

- Danse

- points positifs

La formation pluri esthétiques de l'enseignante permet d'accueillir un public diversifié.

Toutes les prestations de danse attirent un nombreux public

On note une relance des demandes pour la danse classique

Depuis quelques années les projets pluridisciplinaires se développent (musique/danse/théâtre)

- A améliorer

Le temps de cours d'1h par semaine est insuffisant pour la réalisation d'un second cycle.

Les répétitions avec danse nécessitent la disponibilité de la scène du CCV

L'éloignement de la salle nuit à la communication avec l'enseignante

La salle actuelle est mal adaptée à la pratique de la danse classique surtout pour les grands élèves (superficie, poutres)

Ces trois points derniers trouveront leur solution dans le prochain équipement de la Maison des

Arts et de la Musique.

Baisse des inscriptions en claquettes chez les plus jeunes, alors que jusqu'à l'année dernière toutes les demandes ne pouvaient être satisfaites ; il faudra observer si cette tendance se poursuit à la rentrée prochaine.

Absentéisme

- Le théâtre

- points positifs

Bonne participation et implication dans les projets multidisciplinaires (avec musique et/ou danse)

Mise en valeur de la créativité des élèves

- La comédie musicale

- points positifs :

Implication immédiate dans les manifestations de l'école/ Atelier intergénérationnel

- A améliorer

La création de l'atelier comédie musicale, était motivée par une volonté d'élargissement du public ; le constat pour cette année est de 4 nouveaux sur 11 inscrits ; Des actions doivent être menées pour aller à la rencontre d'un nouveau public, notamment les ados.

Quelques élèves non musiciens nécessitent un soutien au niveau du chant.

Un problème d'assiduité et ponctualité est soulevé par l'ensemble de l'équipe des professeurs, en particulier pour les cours collectifs.

5. DIFFUSION

- points positifs

Une équipe pédagogique très impliquée et très réactive aux propositions de spectacles et animations

Une vingtaine de manifestations par année scolaire dont une dizaine hors les murs

Divers partenariats avec des structures de la ville et des établissements d'enseignements artistiques extérieurs

Les projets avec les autres écoles de musique (concert d'orchestres à cordes réunissant les écoles de musique de Rouen, Maromme, Notre dame de Bondeville et Déville)

- A améliorer

Les manifestations extérieures et dans les murs sont lourdes à gérer (organisation des répétitions, transport du matériel, infos aux familles...) et nécessite plus d'anticipation de la part de l'équipe.

La salle de spectacle du CCV est trop grande pour certains spectacles qui drainent peu de public et laisse une impression de « salle vide » aux élèves et professeurs.

6. COMMUNICATION

- points positifs

Les plaquettes de présentation et saison de l'école

Les articles de fond sur une activité particulière et les retours sur spectacles

- à améliorer

Possibilité de consulter les photos prises en spectacle pour affichage des moments forts

Possibilité de relayer par le Facebook de la ville les événements ponctuels qui ne figurent pas sur la plaquette de l'école (projets T4, rencontres entre écoles ou classes...).

7. RESSOURCES LOCAUX EQUIPEMENTS

- points positifs

La convention avec la SEAM permet l'utilisation de photocopies (10/élève)

L'équipement sono, vidéo est de qualité (multiples utilisations pédagogiques et captations)

Le parc instrumental est assez diversifié et offre aux débutants la possibilité d'une location pour un tarif très bas

La convention de prêt de matériel permet d'aider les élèves sur le chemin de l'autonomie

La salle de spectacle et son équipe technique permettent la réalisation de spectacles de qualité

- à améliorer

Les locaux ne sont pas adaptés à l'accueil des handicapés, le cas échéant, on doit trouver une solution en attendant l'ouverture de la Maison des Arts et de la Musique

Le photocopieur ne fonctionne plus correctement et entraîne un gaspillage de papier

Les instruments sont vieillissants et leur révision et entretien empiètent sur le budget accord des pianos

La suppression de l'aide régionale à l'acquisition de matériel musical (40% du HT) et la baisse de 10% (2x5%) de certaines lignes budgétaires lié à la difficile situation budgétaire générale, impactent le fonctionnement des cours (petit matériel, instruments neufs)

VI. PERSPECTIVES, PROJETS, REFORMES

Dans la ville

- La collaboration et les projets mis en place avec les structures de la ville doivent être poursuivis, avec ponctuellement des projets plus importants, par exemple sur un thématique commune / Maison de la Petite Enfance, Médiathèque Anne Frank, EHPAD la Filandière, RPA les Hortensias.
- Les liens et la collaboration entre l'orchestre et le Réveil Dévillois doivent être renforcés. Répétitions et concerts réunissant les deux orchestres, collaboration pour la Saint Siméon.
- L'école ne fait pas d'intervention en milieu scolaire, mais d'autres pistes peuvent être explorées en engageant une réflexion commune avec le service Jeunesse, Ecoles, Sports et le CCAS sur des interventions ponctuelles de l'école de musique dans des lieux ou manifestations sortant du cadre géographique et /ou social habituel et sur l'organisation des portes ouvertes à l'école de musique pour toucher un public éloigné de l'enseignement artistique. et décloisonner certains quartiers.
- Pour renforcer le « public ado » un rapprochement avec la professeure de musique du collège Jules Verne pourrait déboucher sur une collaboration entre nos ateliers (collège et école) à l'occasion du spectacle de fin d'année du collège qui se déroule au Centre Culturel Voltaire.

A l'extérieur

- Maintenir le travail en réseau existant - T4, ADCEM et les échanges et projets avec les autres écoles et conservatoires.
- Conserver l'adhésion à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (ex FFEM) et la SEAM
- Resserrer les liens avec l'Expansion Artistique Dullin/Voltaire; malgré la proximité du lieu et les tarifs préférentiels pour certains spectacles, peu d'élèves se sentent concernés

et trop d'entre eux n'ont jamais assisté à un spectacle ou concert professionnel, élément indispensable à la formation artistique. On peut imaginer une intervention de l'école en préambule à un spectacle, la présence d'élèves lors d'une répétition, ou une collaboration autour d'un thème comme il y a déjà été réalisé il y a quelques années...

Au sein de l'école

1. Création de l'éveil artistique, rapprochement des deux cours d'éveil, musical et corporel, qui permettra aux enfants d'appréhender conjointement la musique et la danse, par la mise en relation du corps et du mouvement avec le monde sonore.
Le cours, d'une durée de 45' hebdomadaires, sera pris en charge conjointement par les professeurs de danse et FM et accueillera une vingtaine d'enfants maximum en grande section de maternelle. L'année suivante, l'enfant pourra s'orienter vers les cours de danse, et/ou musique.
2. Réorganisation de la FM et passerelle avec la chorale
L'enseignement de la FM sera essentiellement axé sur l'oralité et la pratique.
En 1^{ère} année, le cours de FM sera associé à un atelier de chorale obligatoire, en deux cours de 45'. La chorale sera également accessible gratuitement aux danseurs en classe d'initiation, dans le prolongement de la transversalité mise en place dans la classe d'éveil.
Un planning sera établi pour que toutes les classes instrumentales interviennent dans le cours, pour une première approche de l'instrument en vue du choix pour l'année suivante.
Pour les 2, 3 et 4^{èmes} années, le cours est maintenu à 1h.
En 2^{ème} cycle le cours sera d'1h15
La validation de fin de cycle 2 FM et instrument, fera l'objet d'une réalisation d'un spectacle entièrement réalisé par les élèves.
Un seul cours sera dédié aux ados adultes ; ce cours intensif d'1h hebdomadaire, permettra à ceux qui le souhaitent de rejoindre le cursus normal en 3^{ème} ou 4^{ème} année ou de s'orienter vers la chorale ado-adulte, en prolongement de l'année de FM et pour intégrer une pratique collective en attendant un niveau d'instrument suffisant pour les pratiques collectives instrumentales.
3. Création d'un atelier chant
Cet atelier d'1 heure, dédié à la technique vocale, tenue, respiration placement voix..., fonctionnera par petits groupes (6 personnes maximum). Il accueillera en priorité les nouveaux élèves puis, en rotation sur un nombre déterminé de séances, les élèves de comédie musicale et des ateliers qui ont besoin de ce soutien. Le tarif sera rattaché à celui des disciplines collectives.
4. Création de la formule « Coup de pouce » : cette nouvelle formule d'accompagnement ponctuel est destinée aux élèves pratiquement autonomes et pour qui un cours hebdomadaire n'est pas justifié ni adapté. L'enseignant concerné prendra les élèves à raison d'1h toutes les 4 semaines. Ce dispositif nécessite la mise en place d'une tarification spécifique, avec une proposition de 50€ l'année.
5. Organisation régulière de projets interdisciplinaires musique-danse-théâtre, confrontant des élèves de tous niveaux et de spécialités et esthétiques différentes.

6. Création d'une « charte de l'élève » : pour remédier aux problèmes d'assiduité, elle sera présentée à l'inscription afin de responsabiliser chacun dans l'engagement envers les projets de l'école.
7. Modification du règlement intérieur et création d'un règlement pédagogique
8. Création d'un conseil d'établissement, Cette structure de concertation comprenant des représentants des élus, de l'équipe pédagogique, des élèves et parents d'élèves et la direction de l'école, permet le dialogue entre le personnel de l'établissement, la collectivité responsable, les usagers et les principaux acteurs du projet d'établissement.
9. Mise en place d'une élection de représentants d'élèves et parents d'élèves, 1 pour chaque département, musique, danse, théâtre.

Ce projet d'établissement, établi pour une durée de 5 ans, sera présenté au conseil municipal. Pour rester un outil efficace et pertinent, ce projet doit être vivant et évolutif.

L'évaluation régulière du PE et de ses effets sera faite par le conseil pédagogique composé de l'ensemble des enseignants; celui-ci se réunira au moins 3 fois par an et proposera le cas échéant des modifications ou réorientation du projet d'établissement.

Les propositions et remarques du conseil pédagogique seront entérinées par le conseil d'établissement qui se réunira une fois par an.

VII. CONCLUSION

L'une des ambitions de ce Projet d'Établissement est d'ouvrir davantage les portes de l'école, de donner un accès facile à un public toujours plus large aux valeurs et aux émotions que la pratique artistique génèrent. Par la mise en place de dispositifs pédagogiques d'une souplesse et adaptabilité aux caractéristiques de chaque individu, l'équipe d'enseignants de l'école se dote d'outils efficaces et aptes à satisfaire chacun dans le parcours qu'il choisit au sein des propositions offertes par l'école. C'est en fonction de l'efficacité avérée de ces nouveaux dispositifs qu'il conviendra d'apporter des ajustements ou réorientations au Projet d'Établissement.